



Le 4 mars 2008

Votre réf. /Your ref.

Concession A25 S.E.C.
À l'attention de : Monsieur Daniel Toutant, P.D.G.
1855, boulevard Bernard-Lefebvre, bureau 101
Laval (Québec) H7C 0A5

Notre réf./Our ref.
9510-001-35-528

Objet : Autorisation pour des ouvrages ou entreprises modifiant l'habitat du poisson en vertu de la Loi sur les pêches pour le projet de prolongement de l'autoroute 25

Monsieur,

Nous avons complété l'évaluation des impacts du projet cité en rubrique en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE). Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- L'autorisation pour des ouvrages ou entreprises modifiant l'habitat du poisson délivrée en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches, et
- Le rapport d'évaluation environnementale réalisé en vertu de la LCÉE.

Veillez noter que, bien que l'évaluation environnementale couvre la construction du pont de l'autoroute 25 au dessus de la rivière des Prairies, la présente autorisation couvre uniquement les travaux effectués du côté de Laval de la rivière des Prairies. Une seconde autorisation sera ultérieurement délivrée pour les travaux effectués du côté de Montréal.

Toutes les mesures d'atténuation mentionnées dans l'autorisation ainsi que dans l'évaluation environnementale devront être respectées, notamment les mesures d'atténuation additionnelles pour la protection des oiseaux et des terres humides, à la section 35 du rapport d'évaluation environnementale joint.

Une copie de l'autorisation doit être remise à l'entrepreneur et produite sur demande d'un agent des pêches, fédéral ou provincial.

Nous vous prions de nous aviser au moins 5 jours ouvrables avant de commencer les travaux et de conserver une copie de cette lettre sur le site durant les travaux. Si vous avez des questions au sujet de la présente, si vous êtes d'avis que notre compréhension de votre proposition est erronée ou incomplète ou si des changements ont été apportés aux

ouvrages proposés, n'hésitez pas à communiquer directement avec nous au 418-775-0549, par télécopieur au 418-775-0658 ou par courriel à l'adresse madame Guylaine.Morrier@dfo-mpo.gc.ca.

Veillez agréer, Monsieur Toutant, l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par Richard Nadeau
Directeur général régional intérimaire

p. j. Autorisation pour des ouvrages ou entreprises modifiant l'habitat du poisson
Rapport d'évaluation environnementale